

AVIS PUBLIC

Projet de règlement RGCA06-10-0011-2
sur le traitement des membres du conseil
d'arrondissement occupant certaines fonctions afin
de fixer une rémunération pour le maire suppléant

AVIS est par les présentes donné qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 14 mars 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, à Montréal-Nord**, sera présenté pour adoption par le conseil d'arrondissement, le projet de règlement mentionné en rubrique et dont copie a été déposée en même temps que l'avis de motion lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 février 2016.

Ce projet de règlement prévoit que le maire suppléant d'arrondissement a droit à une rémunération égale à celle du maire d'arrondissement dans le cas d'une vacance à ce poste, et ce, pour la durée de la vacance.

Ce projet de règlement est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi, à Montréal-Nord, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 16 février 2016

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate